

The background of the entire page is a photograph of several children walking away from the camera down a school hallway. They are wearing backpacks. The hallway has light blue walls and a grey floor. The children are out of focus, emphasizing the text overlay.

MON COMBAT POUR L'ÉCOLE

Fermetures de classes, coupes budgétaires, réformes à répétition : nos enfants et nos enseignants méritent mieux.



SOMMAIRE

MON COMBAT POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Edito de Monique de Marco

P.3

ZONES RURALES, QUARTIERS PRIORITAIRES, CENTRES-VILLES : DES FERMETURES DE CLASSE EN QUESTION

P.4-5

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT : UN MODE DE CONTRÔLE À AJUSTER

P.6

AFFAIRE BÉTHARRAM : UN ÉTABLISSEMENT HORS DE TOUT CONTRÔLE

P.7

LE CAS SPÉCIFIQUE DE L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU RURAL

P.8-12

POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE FIDÈLE À SA PROMESSE D'ÉGALITÉ (MIXITÉ SCOLAIRE, CARTE REP, ÉGALITÉ DES CHANCES...)

P.13-14

SANTÉ SCOLAIRE : UN INVESTISSEMENT INDISPENSABLE POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS

P.15

GARANTIR UNE JUSTE COMPENSATION AUX VILLES DÉLÉGATAIRES EN SANTÉ SCOLAIRE

P.16

LES AMENDEMENTS ÉDUCATION LORS DU DERNIER BUDGET

P.17

édito



MONIQUE DE MARCO

Sénatrice de la Gironde
Vice-présidente de la
Commission culture, éducation,
communication et sport

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple », rappelait Danton en 1793. Deux siècles plus tard, ce constat demeure brûlant d'actualité. Pourtant, classe après classe, école après école, notre école publique est méthodiquement fragilisée.

En Gironde, les fermetures se multiplient : Bommes, Bègles, Bordeaux, Arcachon, Pujols-sur-Ciron, Blaye, Mérignac, Cenon, Gradignan, La Réole, Langon, Libourne, Pessac... Rien qu'en 2025, notre département a perdu 105 classes de maternelle et d'élémentaire.

Depuis 2017, ce sont 2 238 écoles qui ont disparu à l'échelle nationale. Ces décisions sont incompréhensibles, même dans un contexte de baisse démographique, alors que la France détient déjà le triste record des classes les plus chargées d'Europe : 18 élèves par enseignant dans le primaire contre 13 en moyenne européenne.

L'école est à un point de bascule. Victime d'un sous-investissement chronique, elle s'épuise sous les coupes budgétaires, les fermetures de classes et les réformes inégalitaires. Or, loin d'être un coût, l'École est un investissement pour l'avenir. Pourtant, depuis 1996, sa part dans le PIB recule et la France dépense 11 % de moins par élève que la moyenne de l'OCDE.

Dans nos villages comme dans nos quartiers populaires, elle est souvent le dernier service public, un lieu essentiel de vie sociale et de cohésion pour nos territoires. Fragiliser notre système éducatif, c'est accentuer les inégalités scolaires, notamment en zone rurale où 23,6 % des jeunes arrêtent leurs études après le secondaire, contre 15 % en moyenne nationale.

Nous devons « mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens » comme nous le rappelle l'article 22 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mais comment garantir ce principe constitutionnel quand plus de 17 000 écoles ont fermé en 40 ans ? La multiplication des déserts scolaires est une grave rupture d'égalité qui menace notre cohésion nationale et fait de nos campagnes des territoires oubliés de la République.

De même, les ghettos scolaires où se reproduisent les inégalités et les fractures sociales ne sont plus acceptables. Et ce n'est pas la mise en place de groupes de niveau qui permettra de les résorber, mais bien la mixité scolaire qui tire l'ensemble des élèves vers le haut et permet de faire société.

L'école de la République n'est pas qu'un idéal à convoquer ponctuellement, elle repose sur des personnels qui ont besoin de moyens, de reconnaissance et de considération. L'École que nous défendons, c'est celle qui émancipe, celle qui développe l'esprit critique, celle qui apprend le vivre ensemble et la tolérance, celle qui garantit l'égalité des chances à tous les élèves.

Mais cette école est fatiguée. Il est temps de lui donner les moyens d'assurer ses missions. C'est un choix politique, un choix de société. Et c'est celui pour lequel je me suis battu depuis 5 ans et pour lequel je continuerai de me battre, aux côtés de toutes celles et ceux qui refusent de voir sacrifier l'avenir de nos enfants.

Stéphane De Marco
Def



FERMETURES DE CLASSES : NE SACRIFIONS PAS L'AVENIR DE NOS ENFANTS

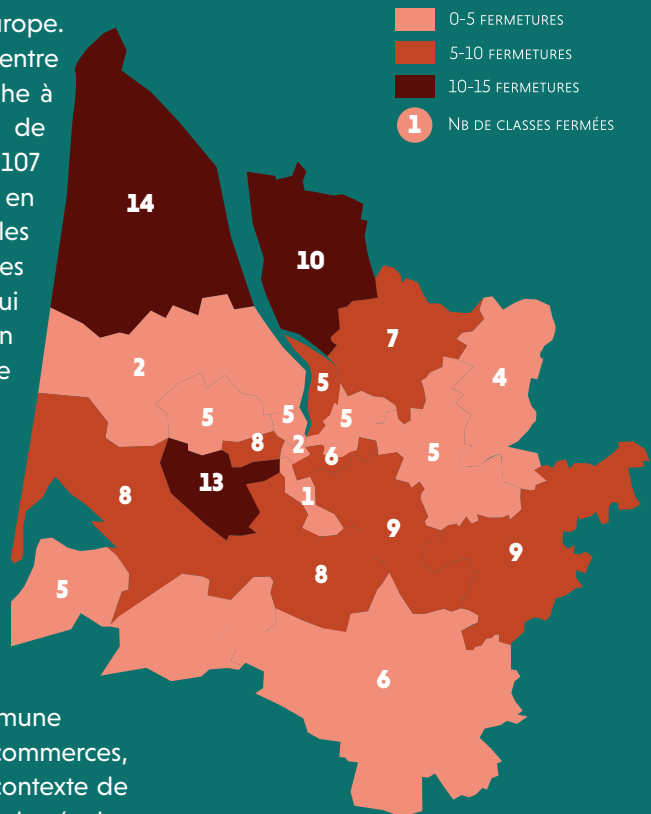
La Direction départementale de l'Éducation nationale (DSDEN) a annoncé la fermeture de 105 classes du premier degré en Gironde pour la rentrée 2025. Cette décision s'inscrit dans un contexte de baisse continue des moyens alloués à l'éducation dans notre pays. A l'échelle nationale, la carte scolaire pour la rentrée 2025 prévoit 470 suppressions de postes dans le premier degré et la fermeture potentielle de 5000 classes.

Malgré la baisse démographique, ce choix est incompréhensible alors que la France a les classes les plus chargées d'Europe. Deux visions s'opposent entre l'Éducation nationale, qui cherche à ajuster les besoins en fonction de la baisse démographique (1 107 élèves en moins à la rentrée 2025 en Gironde, selon les prévisions) et les enseignant-es, les parents d'élèves mais aussi les élus locaux, qui réclament à juste titre le maintien des classes pour assurer de meilleures conditions d'études.

Nos écoles sont des services publics indispensables pour la vie de notre territoire. Dans les villages, il s'agit souvent du dernier service public. Comment attirer des familles sans une offre éducative de qualité ? L'attractivité d'une commune c'est son cadre de vie, ses commerces, mais aussi ses écoles. Dans un contexte de fragilisation des services publics, les écoles sont des sentinelles, symboles de notre capacité à garantir l'égalité des chances dans tous les territoires.

En Gironde et au Sénat, je m'engage au quotidien pour défendre les moyens alloués à l'éducation et dénoncer les fermetures de classes. J'ai alerté la ministre de l'Éducation nationale à plusieurs reprises sur ce sujet et j'ai demandé un moratoire sur les fermetures de classes dans les zones rurales fragiles et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

EntantqueVice-présidentedelacommission culture, éducation, communication et sport, j'ai également participé à la mission d'information sénatoriale sur le maillage territorial des établissements scolaires.



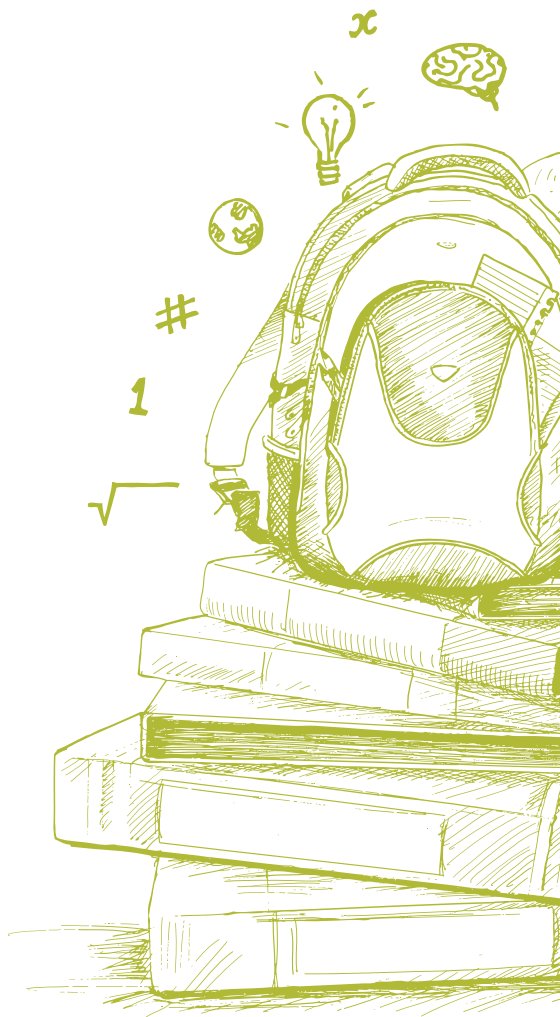
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT : UN MODE DE CONTRÔLE À AJUSTER

En mars 2024, j'ai déposé une résolution au Sénat demandant une réforme du dispositif de contrôle des établissements privés sous contrat, qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences réglementaires que les établissements publics. Les récentes révélations concernant des établissements tels que Bétharram ou Stanislas mettent en lumière de graves dysfonctionnements. Certains élèves y subissent des propos sexistes, homophobes ou anti-avortement, contraires aux valeurs républicaines, ainsi que des violences physiques, psychologiques et sexuelles.

Il ne s'agit nullement de remettre en cause la légitimité de l'enseignement privé, mais de garantir un encadrement efficace et protecteur pour les 2 millions d'élèves concernés. Les contrôles pédagogiques et financiers restent très insuffisants, malgré les 7,8 milliards d'euros de fonds publics versés chaque année. Au rythme actuel, un établissement privé ne serait audité qu'une fois tous les 1 500 ans. De plus, le cadre légal ne prévoit aucun contrôle du personnel non enseignant, alors qu'il concentre l'essentiel des plaintes.

En l'absence de règles claires, les conséquences des manquements au contrat d'association varient selon les territoires. Ainsi, à Paris, la Préfecture a maintenu un contrat malgré des alertes sur les contenus pédagogiques, tandis que dans le Nord, une résiliation a été décidée dans un cas similaire.

Enfin, le manque de transparence des inspections alimente l'omerta et freine la responsabilisation. C'est pourquoi nous demandons que leurs rapports et conclusions soient rendus publics et transmis aux collectivités territoriales concernées.





AFFAIRE BÉTHARRAM : UN ÉTABLISSEMENT HORS DE TOUT CONTRÔLE

Alertée par les collectifs et les élus locaux, je suis avec attention depuis plusieurs mois les manquements observés au sein du groupe scolaire Le Beau Rameau (ex. Notre-Dame de Bétharram). Les violences physiques, psychologiques et sexuelles perpétrées depuis 1970 sont intolérables. Elles illustrent de manière dramatique les défaillances du cadre législatif actuel et soulignent l'urgence de renforcer le contrôle de l'État sur les établissements privés sous contrat.

J'ai d'abord exigé des contrôles plus rigoureux et transparents des autorités compétentes en écrivant à la Rectrice de l'académie de Bordeaux en mai 2024. J'ai également saisi Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, et François Bayrou alors Premier ministre afin de souligner la nécessité d'une réforme du cadre légal sur le contrôle des établissements.

Récemment, estimant que les mesures correctives n'étaient pas suffisantes, j'ai demandé la fermeture préventive de

l'établissement à la rentrée 2025 pour libérer la parole, protéger nos enfants et restaurer la confiance envers les institutions éducatives. Les conclusions de la commission d'enquête parlementaire révèlent plusieurs faits graves qui se sont produits au cours des cinq dernières années. L'enquête diligentée par le ministère de l'Éducation nationale pointe également des "manquements graves" dans l'organisation actuelle du groupe scolaire.

Mon action vise à protéger les élèves tout en soulignant la responsabilité des pouvoirs publics de garantir à tous des conditions d'accueil sûres et dignes.

Scannez moi pour en savoir plus :



LE CAS SPÉCIFIQUE DE L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU RURAL

DES INÉGALITÉS STRUCTURELLES

En France, 4,2 millions d'enfants de moins de 18 ans et 3 millions de jeunes de 15 à 29 ans vivent en zones rurales. Ces jeunes font face, dès le plus jeune âge, à des inégalités structurelles qui impactent fortement leurs perspectives éducatives et sociales à long terme.

Ils rencontrent des difficultés d'accès aux services essentiels, comme les crèches, les établissements scolaires ou les soins médicaux, qui sont moins nombreux et souvent éloignés de leur domicile. L'éloignement des équipements culturels ou sportifs réduit également l'accès aux activités extrascolaires. À cela s'ajoute une précarité socio-économique plus marquée dans certains territoires. En effet, selon l'Inspection générale des affaires sociales, 22 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté dans les territoires ruraux isolés.

Face aux nombreuses inégalités sociales et territoriales qui touchent les jeunes ruraux, il est nécessaire d'adapter les politiques publiques éducatives pour assurer l'égalité des chances. L'École de la République doit être un outil d'émancipation et de développement, quelle que soit son origine sociale et quel que soit son territoire.

DÉFENDRE NOS ÉCOLES RURALES POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En Gironde, comme ailleurs, de nombreuses fermetures de classes sont programmées en milieu rural. Dans le Sud-Gironde et l'Entre-deux-Mers (Cambes, Saint-Caprais de Bordeaux, Cursan, Lestiac-sur-Garonne, Sauveterre de Guyenne...) ces fermetures font l'objet de toutes les inquiétudes.

Les parents d'élèves, la communauté éducative et les élus locaux sont souvent démunis face à ces décisions verticales qui condamnent l'avenir du territoire. Supprimer une classe en milieu rural dépasse la simple réorganisation scolaire. Cela entraîne souvent un allongement des trajets des enfants, au détriment de leur concentration et de leur motivation, tout en favorisant le recours aux classes multi-niveaux qui offrent des conditions d'études moins favorables.

Mobilisée sur ce sujet depuis plusieurs années, j'ai demandé à Élisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, un moratoire immédiat sur les fermetures de classes en milieu rural.

Scannez moi pour en savoir plus :



J'ai également contribué à une mission d'information sénatoriale sur le maillage territorial des établissements scolaires où j'ai défendu plusieurs mesures :

Créer un Observatoire de la scolarité en milieu rural

- ✓ Adapter les seuils de fermeture et d'ouverture de classes aux enjeux des territoires ruraux
- ✓ Intégrer pleinement les maires et les élus locaux dans l'élaboration d'une stratégie éducative territoriale sur six ans
- ✓ Élaborer la carte scolaire de manière pluriannuelle sur au moins 3 ans

Offrir les mêmes chances à tous

Victimes d'une inégalité d'accès à l'éducation et aux ressources valorisées par le système éducatif, les jeunes ruraux n'ont pas les mêmes chances de réussite que les autres jeunes. Ainsi, le taux de non-poursuite d'études s'élève à 23,6% dans les territoires ruraux éloignés contre 15% en moyenne nationale. Pourtant, les moyens alloués à la lutte contre les inégalités scolaires ne sont pas à la hauteur. L'expérimentation « Territoires éducatifs ruraux », lancée en 2021 pour être l'équivalent rural des « Cités éducatives », manque cruellement de moyens. Alors que les 200 Cités éducatives bénéficient de 100 millions d'euros, les 201 Territoires éducatifs ruraux ne disposent que de 6,3 millions.

De même, la Cour des comptes alerte sur la non prise en compte des zones rurales dans la politique d'éducation prioritaire. En effet, à indice de position social égal, les

zones rurales sont deux fois moins classées en zone d'éducation prioritaire que les quartiers urbains.

L'accès à l'enseignement supérieur est également plus difficile en milieu rural en raison d'une offre de formation moins abondante. En effet, 70 % des cursus supérieurs se concentrent dans les grandes agglomérations. Les jeunes doivent alors partir pour suivre la formation souhaitée ou s'adapter à l'offre locale, ce qui favorise une forme d'auto-censure renforcée par le coût de la mobilité.

Mes propositions pour offrir les mêmes chances de réussite à toutes et tous :

- ✓ Renforcer l'offre éducative : développer des antennes universitaires et des IUT, créer des campus connectés, intégrer ces objectifs dans les Pactes État-région.
- ✓ Mieux accompagner l'orientation : augmenter le nombre de conseillers d'orientation/PsyEN au collège et déployer des structures d'accueil (Points accueil et Écoute jeunes, Maisons des adolescents).
- ✓ Réduire les barrières matérielles : développer internats et logements proches des villes moyennes, et prendre en compte l'éloignement géographique dans l'allocation des aides sociales.

RÉDUCTION DRASTIQUE DES MOYENS POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'enseignement professionnel agricole subit depuis plusieurs années une réduction constante de ses ressources financières et humaines. La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a annoncé la suppression de 8,5 postes équivalent temps plein pour la Nouvelle-Aquitaine.

A l'échelle nationale, ce sont 45 postes équivalent temps plein qui seront supprimés. Les conséquences sont immédiates et concrètes : les établissements de Bourcefranc et Niort sont contraints de fusionner leurs classes de première Bac Pro, perdant chacun 550 heures d'enseignement, tandis que le lycée de Blanquefort perd deux classes de BTS viticulture-oenologie.

Ces restrictions budgétaires apparaissent en contradiction flagrante avec les ambitions affichées du projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et compromet l'encadrement des élèves et la diversité des formations proposées, alors même que le secteur agricole fait face à d'importants défis de renouvellement générationnel et de transition écologique.

Lors de l'examen du budget, j'ai défendu plusieurs amendements afin d'annuler les coupes budgétaires prévues pour l'enseignement agricole public. Je poursuivrai ce combat afin d'assurer un enseignement de qualité à nos futurs agriculteurs et agricultrices.

POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE FIDÈLE À SA PROMESSE D'ÉGALITÉ

La politique d'éducation prioritaire a été conçue pour corriger les inégalités scolaires et sociales en concentrant des moyens supplémentaires dans les établissements accueillant le plus d'élèves issus de milieux défavorisés. Elle représente aujourd'hui un budget de 2,6 milliards d'euros.

Cette ambition est juste et nécessaire, mais la cartographie actuelle des Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) montre ses limites. D'abord, elle repose sur une logique figée et binaire : un établissement est « en REP » ou « hors REP ». Cette catégorisation ne rend pas compte de la diversité des situations sociales sur le terrain. Ainsi, des écoles situées juste à la limite géographique d'un réseau, mais qui connaissent les mêmes difficultés sociales, se retrouvent exclues des dispositifs.

Le problème est aussi temporel car la carte date de 2015 et ne correspond plus aux bassins actuels de pauvreté. Elle repose également sur l'indice de positionnement social des zones de rattachement aux collèges, sans prendre en compte la situation propre aux écoles. Or, depuis 2016, l'indice de position sociale permettrait une analyse plus fine. En Gironde, par exemple, les écoles d'Ambès, pourtant marquées par de grandes difficultés sociales, ne bénéficient d'aucun accompagnement renforcé, leurs classes restent surchargées et privées de dédoublements.

Par ailleurs, l'indexation des moyens sur la seule cartographie REP occulte d'autres inégalités tout aussi déterminantes : celles liées aux territoires ruraux, aux petites villes ou aux zones périurbaines, où l'on observe également une concentration d'élèves en difficulté sociale, sans pour autant que ces établissements bénéficient d'un classement en éducation prioritaire.

Pour permettre à l'Éducation nationale de mieux favoriser l'égalité des chances et la mixité sociale, j'ai défendu plusieurs mesures :

- ✓ Réviser la carte de l'éducation prioritaire pour refléter la réalité sociale
- ✓ Utiliser des indicateurs dynamiques, comme l'indice de position sociale par école et le rendre accessible aux collectivités locales
- ✓ Interdire les fermetures de classes dans les zones où l'indice de position social est inférieur à la moyenne nationale.

✓ Moduler les dotations aux établissements, publics et privés, selon des objectifs de mixité sociale.

La ségrégation sociale et scolaire est un fléau pour notre République. Si nous voulons faire nation, nous devons apprendre, dès le plus jeune âge, à nous parler, à nous comprendre et à vivre ensemble.

La mixité sociale est également une condition essentielle de l'égalité des chances : sans elle, l'école reproduit les inégalités au lieu de les combattre. La garantir, c'est donner à chaque enfant la possibilité de réussir et préserver la promesse républicaine d'égalité.

Scannez moi pour en savoir plus :



CHOC DES SAVOIRS : UN RECOURS VICTORIEUX

En avril 2024, j'ai déposé un recours au Conseil d'État avec des parlementaires, des enseignants et des parents d'élèves contre la réforme du « choc des savoirs ». En novembre 2024, le Conseil d'État a tranché en notre faveur en annulant les groupes de niveau au collège. Si le gouvernement les a rétablis en 6^e et en 5^e, contre l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation, ils ont été supprimés en 4^e et en 3^e.

Il s'agit d'une première victoire pour la communauté éducative et les parents d'élèves qui se sont mobilisés contre cette réforme pendant des mois. Le gouvernement n'écoutait ni la communauté éducative, ni le Parlement, c'est donc la justice qui a tranché.

La réforme du « choc des savoirs » est contraire aux principes fondamentaux du

Code de l'éducation. En créant des groupes de niveaux au collège, elle institutionnalise le tri social et remet en question le collège unique. En séparant les élèves, elle aggrave les inégalités scolaires au détriment des plus fragiles et de la cohésion sociale.

Notre École n'a pas besoin d'un « choc des savoirs ». Elle a besoin d'un choc de moyens et d'un choc d'égalité. L'École publique doit être un rempart face aux inégalités. Chaque enfant doit recevoir des pouvoirs publics les mêmes moyens consacrés à son éducation et à son émancipation, quelle que soit son origine ou sa situation géographique.

Pour dire NON à la casse de l'Éducation nationale et OUI à une École publique égalitaire et émancpatrice, signez la pétition :

Scannez moi pour en savoir plus :



SANTÉ SCOLAIRE : UN INVESTISSEMENT INDISPENSABLE POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS

En quelques années, l'Éducation nationale est devenue le premier désert médical de France. Dans nos écoles, il manque des dizaines de milliers d'infirmières, de médecins, de psychologues et d'assistantes sociales, mais les budgets successifs n'apportent aucune réponse à cette urgence.

Le rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale du 10 mai 2023 est sans appel : la santé scolaire est en grande difficulté, incapable de répondre aux besoins des élèves faute de personnels. Aujourd'hui, 7 816 infirmières doivent couvrir 12 millions d'élèves, alors qu'il en faudrait 15 000 supplémentaires pour garantir un suivi de qualité. Résultat : 40 % des élèves de 12 ans n'ont jamais bénéficié d'un bilan infirmier.

Or, la santé scolaire permet de prévenir les maladies, de détecter précocement les troubles psychologiques et d'accompagner les enfants dans les moments les plus difficiles. La moitié des troubles mentaux apparaissent avant 14 ans, et les infirmières comme les psychologues sont souvent les premiers interlocuteurs des jeunes en détresse.

Pourtant, depuis 2017, 500 postes de psychologues ont été supprimés, alors qu'ils suivent déjà chacun 1 500 élèves, soit deux fois plus que la moyenne européenne.

Alors même que la santé mentale a été décrétée Grande cause nationale pour 2025, il est urgent d'investir. C'est pourquoi j'ai défendu, lors du dernier budget, le recrutement de 5 000 infirmières scolaires et de 500 psychologues de l'Éducation nationale. Ces recrutements doivent également s'accompagner d'une indispensable revalorisation salariale afin de répondre à la crise du recrutement.

Investir dans la santé scolaire, c'est investir dans la réussite et l'avenir de toute une génération.

AESH : GARANTIR LE DROIT À UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Aujourd'hui, 436 000 élèves sont en situation de handicap, mais seuls 56 % bénéficient d'un accompagnement.

Certains accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) doivent accompagner jusqu'à cinq élèves à la fois. La loi garantit pourtant le droit à la scolarisation inclusive pour toutes et tous depuis 2005. C'est pourquoi je défends, à chaque budget, le recrutement d'AESH supplémentaires, ainsi que la revalorisation et la titularisation de ces personnels indispensables.

Le recrutement de 2 000 AESH prévu en 2025 va dans le bon sens, mais reste très insuffisant au regard des besoins croissants. J'ai également œuvré à l'adoption de la proposition de loi de 2024 permettant enfin la prise en charge financière des AESH par l'État durant le temps méridien.

Si l'État a la responsabilité du recrutement et de la rémunération des AESH, les collectivités territoriales se retrouvent trop souvent en première ligne pour assurer la continuité de l'accompagnement, notamment sur le temps méridien ou périscolaire.

Elles doivent également financer les transports adaptés et l'accessibilité des établissements. Or, cette charge financière, qui ne relève pas de leur compétence première, pèse sur leurs budgets déjà contraints et crée des inégalités entre territoires.

C'est pourquoi l'État doit assumer pleinement sa responsabilité et garantir un accompagnement digne et continu pour tous les élèves en situation de handicap.

GARANTIR UNE JUSTE COMPENSATION AUX VILLES DÉLÉGATAIRES EN SANTÉ SCOLAIRE

Alors que la santé scolaire traverse une crise sans précédent, onze villes – dont Lyon, Rennes, Bordeaux, Lyon ou Grenoble – ont accepté de prendre en délégation la médecine scolaire. Elles déploient des solutions efficaces qui permettent d'améliorer sensiblement les taux de visites médicales et de prévention, démontrant ainsi que l'action locale peut être un levier puissant pour l'égalité des élèves. Dans les villes délégataires, les taux d'encadrement des professionnels par élève et les taux de réalisation du bilan de 6 ans sont nettement supérieurs.

Mais cet engagement repose aujourd'hui presque uniquement sur leurs ressources propres.

Alors que la Cour des comptes évalue le coût réel à 40 € par enfant et par an, l'État ne verse en moyenne que 9,50 € de subvention.

Cette situation fragilise des dispositifs pourtant exemplaires, qui devraient être soutenus et inspirer une action plus large.

C'est pourquoi j'ai défendu au Sénat une compensation juste et pérenne pour les villes délégataires. Il s'agit de préserver un modèle qui a fait ses preuves au service de la santé des enfants et de la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.



MES AMENDEMENTS POUR L'ÉDUCATION LORS DU DERNIER BUDGET :



Annuler la suppression de 4000 postes d'enseignants



Revaloriser les salaires des enseignants



Revaloriser les salaires des AESH



Recruter 8000 enseignants dans le second degré public pour revenir au taux d'encadrement de 2017



Recruter 15 809 enseignants dans le premier degré public pour atteindre l'objectif de 19 élèves par classe



Annuler la réduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat



Recruter 2000 AESH supplémentaires



Recruter 5 000 infirmiers et infirmières scolaires



Créer un fond destiné à la réouverture d'écoles publiques dans les déserts scolaires



Renforcer les moyens alloués aux territoires éducatifs ruraux



Rétablir les crédits des fonds sociaux pour les élèves précaires à leur niveau de 2017



Recruter 500 psychologues de l'Éducation nationale (adopté)



Financer l'intervention d'associations spécialisées sur la lutte contre le harcèlement scolaire

Monique de Marco

Sénatrice de la Gironde
Vice-présidente de la commission
de la culture, de l'éducation, de la
communication et du sport

Permanence parlementaire

104 cours Gambetta
33400 Talence

www.moniquedemarco.fr

@moniquedemarco



**Retrouvez mes
combats au Sénat
et en Gironde :**

